

Référence
2023/04
Objet de la délibération
Demande de Fonds de concours auprès de la Mel au titre de la transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal pour la suite de la rénovation de l'éclairage public.
Membres du Conseil Municipal
En exercice : 15 Présents : 14 Qui ont pris part au vote : 15
Date de la convocation
19 Janvier 2023
Vote
A Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement au sein de la salle polyvalente pendant le temps des travaux du Centre-ville, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie provisoire conformément à la Loi.

Présents : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROQUER, Philippe SIMOENS, Adjoint – Alain DUFRENE, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Isabelle DESCAMPS, Conseillers municipaux.

Excusées : Jacques DURIEU qui donne pouvoir à Isabelle DESCAMPS.

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mélanie DAZIN-DESLANDES.

DÉLIBÉRATION N°2023-04 Rénovation de l'éclairage public – remplacement des luminaires existants par des luminaires LED (Allée des Tilleuls, Chemin du Marais, Clos des ormeaux, Rue Calmette, Rue de la Gare, Rue de l'Eglise, Rue des Lupins, Rue Leclerc, Rue Neuve, Rue Verte) Sollicitation d'un Fonds de Concours auprès de la MEL dédié à la transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal et signature de la convention - APPROBATION.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les éléments ci-après :

La Métropole Européenne de Lille souhaite faire évoluer les appels à projets ENERGIE afin de les inscrire pleinement dans les engagements pris dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), en créant un nouveau Fonds de Concours sur la période 2020-2026 dédié à la transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal, dont toutes les communes de la MEL pourraient bénéficier.

Une première demande de Fonds de concours pour la rénovation de l'éclairage public a été sollicitée auprès de la Mel qui a fait l'objet d'une délibération en date du 14 décembre 2021. En date du 25 novembre 2022, la MEL a octroyé la subvention demandée par la commune.

Pour finaliser la rénovation de l'éclairage public dans la commune, Monsieur le Maire propose de refaire une demande de subvention auprès de la MEL.

Ce schéma priorise les axes lumineux à restaurer sur plusieurs années avec un coût prévisionnel.

Il est donc proposé de lancer la suite de la rénovation de l'éclairage public sur la priorité une correspondant à des luminaires de plus de 20 ans, à savoir 136 points lumineux situés : Allée des Tilleuls, Chemin du Marais, Clos des ormeaux, Rue Calmette, Rue de la Gare, Rue de l'Eglise, Rue des Lupins, Rue Leclerc, Rue Neuve, Rue Verte . Cette rénovation pourrait être effectuée sur l'année 2023, après attribution du marché d'éclairage public 2022-2024 à l'entreprise retenue.

Cette rénovation consiste donc au remplacement de ces 136 luminaires existants par des luminaires à LED beaucoup moins énergivores et donc plus respectueux de l'environnement. Cette intervention permettra notamment une baisse des coûts liés à l'éclairage public, et de ce fait, une meilleure maîtrise des dépenses publiques.

Le coût prévisionnel des travaux de cette priorité une s'élève à 64 684, 00 € Hors Taxes.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une participation de la Métropole Européenne de Lille à hauteur de 40% des dépenses éligibles grâce au Fonds de Concours précité.

Plan de financement :

La Commune de Gruson, suivant le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière précité, souhaite donc engager la restauration de son éclairage public sur sa priorité une, comme présenté ci-dessus.

A ce titre, il est proposé à l'Assemblée de solliciter un soutien financier auprès de la Métropole Européenne de Lille au titre du Fonds de concours Transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal à hauteur de 40% du montant du projet Hors Taxes selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses Travaux (montant HT)	64 684,00 €
Subvention MEL (Fonds de Concours Transition Energétique) (40% du montant HT)	25 874,00 €
Subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) (40% du montant HT)	25 874,00 €
Autofinancement (20% du montant HT)	12 936,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par : **15** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention, **décide** :

- De valider le principe de rénovation de l'éclairage public par phase,
- De valider la rénovation de l'éclairage public en 2023 sur les sites suivants : Allée des Tilleuls, Chemin du Marais, Clos des ormeaux, Rue Calmette, Rue de la Gare, Rue de l'Eglise, Rue des Lupins, Rue Leclerc, Rue Neuve, Rue Verte , correspondant à la priorité une du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière précité,
- De valider le plan de financement précité,
- De solliciter une subvention auprès la Métropole Européenne de Lille, au titre du Fonds de concours « transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal »,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers se rapportant à ce projet.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour susdits. Pour copie conforme,

Le Maire

Olivier TURPIN



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.